

LABEL EFA SAISONNIER

Bilan d'activité du club du 1^{er} septembre au 31 août de la saison écoulée

	Critères du LABEL
Effectifs	• 200 licences A,U, D délivrées ou titres initiation achetés
Pédagogie	• Délivrance des livrets de rameur

Engagements du club pour la saison pour laquelle le label est demandé

	Critères du LABEL
Encadrement	• 1 diplôme d'État (BE, BP, DE, DES ou stagiaire en formation à l'un de ces diplômes) ou 1 entraîneur fédéral homologué ou 1 CQP (ou stagiaire CQP). Cette personne est le responsable pédagogique.
Matériel	• 15 sièges en couple • Au minimum 8 bateaux individuels • Au minimum 1 yolette ou 1 yole de mer
Sécurité	• 1 bateau de sécurité • 1 téléphone accessible en permanence dans l'école • Respect du règlement de sécurité de la FFSA
Structures d'accueil	• 1 Vestiaire • 1 Douche • Toilettes • Téléphone/répondeur
Information	• Présence de la signalétique du label (drapeau, plaque...) • Tableau d'information pour le public • Fléchages d'accès
Fonctionnement	• Ouverture de l'école au minimum du 1er juillet au 31 août (6 jours/7)
Prestations proposées	• Accueil de groupes et d'individuels pour l'initiation, la découverte et le perfectionnement • Passage de tous les brevets de rameur en couple (en fonction du milieu) hors aviron d'Or et Or option compétition